

CHELSEA EXPRESS

PRINTEMPS 2021

**Accès à la
rivière : aucun
aménagement
prévu en 2021**

**Début des travaux cet été
sur le chemin de la Rivière**

Création d'un Fonds vert



Mot de la mairesse

Si les deux premières vagues de la COVID-19 étaient inquiétantes, la troisième l'est probablement encore plus. Certains experts parlent même d'une nouvelle pandémie en raison de la prédominance des variants. Au moment d'écrire ces lignes, les chiffres en Outaouais sont très inquiétants. Ils nous rappellent à tous que malgré l'espoir qu'amène la campagne de vaccination, ce n'est pas terminé et on doit continuer nos efforts. Même si on est tanné. Même si on a déjà reçu une dose de vaccin.

À Chelsea, nous avons la chance de pouvoir profiter de plusieurs infrastructures pour profiter du beau temps et se changer les idées. Faire attention à notre santé mentale est un aspect à ne pas négliger dans une période comme celle que nous vivons. Voie Verte Chelsea (sentier communautaire) vous offre un terrain de jeu de plusieurs kilomètres. Profitez-en pour bouger tout en gardant vos distances et en respectant les consignes.

Le conseil municipal continue de travailler différents dossiers dont la révision du plan d'urbanisme. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de s'exprimer lors de la récente consultation publique. La prochaine étape qui touchera la réglementation se tiendra cet été. Le conseil continue également son travail sur le dossier de l'accès à la rivière afin de trouver une façon de faire qui sera bénéfique pour l'ensemble de la population. Pour en savoir plus, je vous invite à lire la page 4.

Sur une note plus communautaire, le Service des loisirs travaille pour vous offrir différentes activités pour la saison estivale. Chelsea en fête et les Mardis en musique seront de retour dans une formule adaptée à notre réalité. Surveillez nos différentes plateformes prochainement pour connaître la programmation à venir.

Pour terminer, j'aimerais prendre un moment pour féliciter tous les résidents et les bénévoles du projet de la forêt Chelsea qui ont contribué à acheter 57 acres de terrain à des fins de conservation. C'est une superbe initiative citoyenne qui, je l'espère, servira de modèle à plusieurs autres municipalités. Bravo à tous!

Sincèrement,



Caryl Green
Caryl Green
Mairesse
c.green@chelsea.ca
819 827-6217



Actualités

Accès à la rivière : aucun aménagement prévu en 2021

Suite à la consultation publique tenue en janvier dernier, le conseil continue son analyse sur le dossier de l'accès à la rivière. Les membres du conseil ont reçu le rapport final de cette consultation à la mi-avril. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de se prononcer, vous avez été plus de 600 à voter ou à émettre des commentaires.

Une fois que le conseil aura pris une décision, plusieurs étapes devront suivre avant qu'un aménagement soit fait. Pour cette raison, aucun aménagement n'est prévu en 2021. La Municipalité procédera éventuellement à des études de faisabilité et environnementales aux emplacements choisis par le conseil municipal. Ces études serviront notamment à évaluer les aménagements nécessaires pour assurer que les accès suggérés sont conviviaux et sécuritaires.

BAIGNADE INTERDITE

Tant que les accès ne sont pas aménagés de façon à assurer la sécurité des utilisateurs, la baignade à partir d'un terrain municipal demeure interdite. La Municipalité n'est en aucun cas responsable des utilisateurs qui décideraient de profiter de la rivière à partir d'un terrain municipal.

Les inspections des bandes riveraines commenceront bientôt

Les inspections des bandes riveraines le long de la rivière Gatineau commenceront dès la fin mai, à partir du sud, sur les terrains privés et se poursuivront tout l'été. Ces inspections visent à assurer la protection environnementale des rives et du littoral en collaboration avec les propriétaires ainsi qu'à vérifier la conformité des quais privés.

Les bandes riveraines en santé fournissent des fonctions écologiques essentielles telles que :

- la filtration de l'eau contre la pollution permettant de préserver la qualité de l'eau;

- la réduction des apports de sédiments aux plans d'eau grâce au couvert végétal;
- être un rempart contre l'érosion des sols;
- être un écran solaire au réchauffement excessif de l'eau permettant de réduire les conditions propices à l'apparition d'algues bleu-vert (cyanobactéries) et beaucoup plus.

Votre support et collaboration sont grandement appréciés et permettront de conserver et d'améliorer la santé de votre précieux cours d'eau. Nous vous rappelons que certains règlements sont en place pour assurer la protection des bandes riveraines et que les propriétaires riverains sont responsables de la conformité de leur terrain.

Le conseil poursuit son travail sur le règlement relatif aux quais municipaux

Le conseil municipal poursuit son travail dans le dossier du règlement relatif aux quais et aux conditions d'occupation de l'emprise municipale en bordure de la rivière Gatineau.

Le projet de règlement avait été déposé lors de la séance du conseil d'août dernier et les résidents avaient été appelés à émettre leurs commentaires. Par la suite, le conseil avait décidé de mettre ce dossier sur pause à la suite de commentaires reçus portant sur l'importance de considérer en premier lieu l'accès public à la rivière dans ce dossier.

Avec la saison estivale qui approche, la Municipalité tient à rappeler qu'aucune construction privée n'est permise sur un terrain municipal. De plus, tant que le règlement sur les quais ne sera pas adopté, aucune décision ne sera prise concernant les constructions existantes datant d'une entente avec Hydro-Québec.

COVID-19 : objectif 24 juin



Le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif de vacciner, avec une première dose, tous les adultes qui le désirent d'ici le 24 juin.

Puisque la campagne de vaccination est basée selon un ordre de priorité, les résidents sont invités à visiter régulièrement le site Web du CISSS de l'Outaouais afin de connaître les groupes éligibles et les modalités pour la prise de rendez-vous.

ciss-ouataouais.gouv.qc.ca/covid-19/vaccination

Début des travaux cet été sur le chemin de la Rivière

Les travaux sur le chemin de la Rivière commenceront cet été et s'échelonnent sur une période de deux ans. Le projet est présentement à l'étape des plans et devis. L'appel d'offres sera lancé ce printemps.

Estimés à 12 M\$, les travaux prévoient deux phases principales. La première phase se déroulera cet été sur un tronçon d'environ 2 km non continu entre la route 105 et le 207 chemin de la Rivière et comprendra des travaux de réfection partielle. Pendant cette période, seule la circulation locale sera autorisée.

En raison du délai d'obtention de certificats d'autorisation nécessaires provenant de différents paliers gouvernementaux vu la proximité de la rivière et de la présence de nombreux milieux humides, c'est en 2022 que la majorité des travaux auront lieu, soit pendant la deuxième et dernière phase. Cela inclut la mise en place des fondations, la réfection du chemin ainsi que les travaux de drainage et de remplacement des ponceaux sur le restant du tronçon non touché par les travaux de 2021.

chelsea.ca/info-travaux

Reprise des travaux sur le chemin du Lac-Meech

Les travaux de réfection sur le chemin du Lac-Meech ont repris début mai entre le chemin Dunlop et la promenade Gatineau. Pendant les travaux, la circulation locale sera permise par le sud du chemin. Un détour par la boucle nord sera mis en place pour la circulation non locale.

L'entrepreneur procédera au remplacement de plusieurs ponceaux sur ce tronçon. Il procédera ensuite aux travaux d'amélioration du drainage, de réfection de la chaussée ainsi que du marquage et du remplacement de la signalisation. La fin des travaux est prévue pour le début juillet.

chelsea.ca/info-travaux

Communauté d'affaires, la MRC est là pour vous!



L'équipe du développement économique de la MRC des Collines est plus que jamais mobilisée pour soutenir les organisations et les entreprises qui subissent les impacts de la pandémie.

De nouvelles ressources ont été ajoutées pour mieux vous servir et ils disposent de plusieurs programmes d'aide et de soutien qui pourraient vous aider. Que ce soit pour soutenir votre entreprise à travers ces temps difficiles ou si vous souhaitez lancer un nouveau projet pour contribuer à une relance durable, leur équipe saura vous accompagner et vous diriger vers les ressources disponibles au besoin.

Ils accompagnent également les promoteurs collectifs dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets qui contribuent à améliorer la qualité de vie des citoyens de Chelsea!

Environnement



Création d'un Fonds vert

La Municipalité est heureuse d'annoncer qu'elle a mise sur pied un programme de Fonds vert visant à fournir un levier financier et un soutien municipal aux initiatives environnementales, de développement durable et/ou de transport actif dans la communauté.

Ce Fonds vert s'adresse aux citoyens, aux entrepreneurs locaux, aux organismes à but non lucratif ainsi qu'aux organismes publics (ex. les écoles, les établissements de santé, les services sociaux et la Municipalité elle-même). Les types de projets admissibles seront les études, les projets de sensibilisation, les actions structurantes, les événements environnementaux ou de transport actif, ainsi que les projets d'exception et d'envergure.

Chaque projet retenu pourra recevoir une contribution financière comme suit :

- Projets de 5 000 \$ et moins: le montant octroyé pourrait représenter jusqu'à 75 % de la valeur totale des dépenses admissibles.
- Projets de 5 001 \$ à 25 000 \$: le montant octroyé pourrait représenter jusqu'à 50 % de la valeur totale des dépenses admissibles.

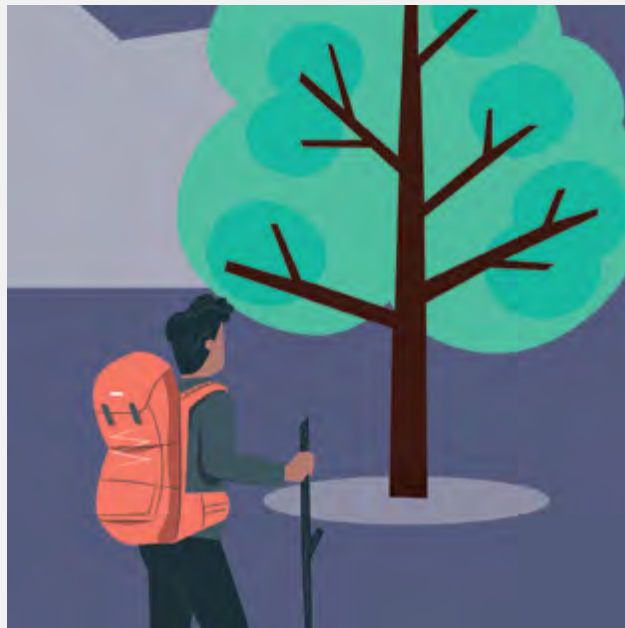
Nous vous invitons à consulter la politique du Fonds vert sur notre site Web afin de déterminer si vos initiatives environnementales pourraient être supportées par ce programme de subvention municipal.

Pour l'année 2021, les demandes de projets seront acceptées jusqu'au 31 mai.

chelsea.ca/fonds-vert



Mission arbres remarquables



La Municipalité cherche à mieux connaître le patrimoine naturel du territoire de Chelsea afin de maintenir vivante la mémoire collective. À cet effet, elle vous invite à participer à sa Mission arbres remarquables!

Du mois d'avril à la fin juin, devenez citoyen scientifique et repérez les arbres remarquables que vous avez aperçus près de chez vous ou lors de vos aventures en nature!

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable?

Un arbre remarquable remplit un ou plusieurs des critères suivants :

- Grande maturité
- Possède des dimensions exceptionnelles
- Espèce rare ou à statut vulnérable/menacé
- Pousse dans un lieu historique

- Planté lors d'une cérémonie ou d'une activité culturelle
- Contribue à l'intégrité structurale du paysage

Plusieurs autres critères naturels ou sociaux peuvent faire d'un arbre, un arbre remarquable. Nous vous invitons donc à envoyer à environnement@chelsea.ca les informations suivantes :

- Des photos (arbre entier, tronc, bourgeons, feuilles, etc.)
- Localisation (coordonnée GPS ou adresse)
- Espèce de l'arbre (si connue). Veuillez noter que des ressources seront disponibles sur le site web de Chelsea
- Critère que l'arbre remplit pour être considéré comme remarquable ou explication
- Si vous êtes propriétaire du terrain sur lequel se retrouve l'arbre, veuillez nous indiquer si vous désirez partager les informations recueillies.

Veuillez noter que ce projet est volontaire. Le répertoire d'arbres et la cartographie de ceux-ci se feront avec l'approbation du ou de la propriétaire, le cas échéant. La collection de données se terminera le 30 juin 2021.

Chelsea investira 1 \$ par ménage pour la biodiversité!

La Municipalité est heureuse d'annoncer son adhésion au Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB), une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Québec et de la Fondation de la faune du Québec.

En adhérant au Fonds MB, Chelsea s'engage à verser chaque année l'équivalent de 1 \$ par ménage ou unité de taxation dans le Fonds, somme qui devra être utilisée pour des fins de conservation du territoire ou

de protection des espèces. Ce montant sera bonifié de 100 %, soit 1 \$ pour chaque dollar investi grâce à la contribution du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, jusqu'en 2022. Pour utiliser les sommes, la Municipalité devra soumettre un projet à la Fondation de la faune du Québec qui respecte les critères établis du programme.

Les objectifs du Fonds MB visent notamment à lutter contre les changements climatiques en assurant la protection, l'amélioration, la mise en valeur, l'aménagement et la restauration d'habitats fauniques et de milieux naturels.

Élimination des matières résiduelles: des résultats encourageants!

Les efforts de chacun semblent porter fruit lorsqu'on regarde les statistiques de gestion des matières résiduelles annuelles.

DEPUIS 2018

- la proportion de déchets ultimes qui se rend à l'enfouissement **a baissé de 72 % à 47 %.**
- la proportion de matériaux recyclés **est passée de 28 % à 31 %**

DEPUIS 2019 (ARRIVÉE DU COMPOSTAGE PORTE-À-PORTE)

- la proportion d'éléments compostés **est passée de 19 % à 22 %.**

Ces résultats sont très encourageants puisqu'ils démontrent une amélioration dans les habitudes de tri! Sommairement, on constate une baisse des déchets destinés à l'enfouissement, un meilleur recyclage et surtout une augmentation

du compostage! Il y a cependant toujours place à l'amélioration. En plus de veiller à faire de bons choix dans le tri de vos matières, essayez de réduire à la source afin de produire moins de matières destinées à l'enfouissement et au centre de tri!

QUIZ

Vrai ou faux?

Pour ceux et celles qui n'auraient pas eu l'occasion de participer au quiz Pro du tri, testez vos connaissances avec ces questions!

Résultats en page 17

A. Je dois contacter la Municipalité lorsque je veux me départir de ma cuisinière.

Réponse : _____

B. Il est possible de se départir d'un tas de bois en l'apportant à l'Écocentre.

Réponse : _____

C. Les petits pots de yogourt vides vont dans le bac bleu.

Réponse : _____

D. Les ampoules incandescentes doivent être apportées au dépôt de RDD de la MRC.

Réponse : _____

E. Les bouchons de liège vont dans le bac à ordure.

Réponse : _____

Urbanisme



Début de l'étape 3 touchant la refonte des règlements



L'an dernier, le portrait de la réalité territoriale, des enjeux et des réalités actuels ont permis d'aboutir à une série de recommandations pour la rédaction du plan d'urbanisme révisé en accord avec la vision stratégique et inspiré des bonnes pratiques en aménagement.

Dans la poursuite directe de cette démarche entamée cet hiver dans le cadre de l'étape 2 du processus, la Municipalité travaille désormais sur la révision complète de ses règlements d'urbanisme. L'objectif est d'ajuster le cadre réglementaire des règlements d'urbanisme aux nouvelles orientations proposées dans le Plan d'urbanisme

Pour accompagner ce vaste processus de révision, la Municipalité souhaite continuer le dialogue avec les résidents de Chelsea. Les projets de règlements seront affichés sur le site Web municipal en juillet et

une consultation publique à leur sujet aura lieu à la fin de l'été. Cela permettra aux résidents de découvrir et de s'approprier les règlements d'urbanisme révisés et à la Municipalité de recueillir leurs commentaires afin d'ajuster les règlements avant leur adoption à l'automne 2021.

Cette étape vous permettra de vous prononcer sur des éléments plus concrets comme le genre de restrictions applicables au développement pour protéger l'environnement ou les caractéristiques architecturales exigées pour préserver le caractère rural et traditionnel.

Merci à tous les résidents impliqués dans le processus depuis le début. Votre collaboration est essentielle pour la réussite de cette révision!

chelsea.ca/plan

Hébergement courte durée : la loi 67 adoptée par Québec

Le gouvernement du Québec a adopté récemment la loi numéro 67 qui inclut de nouvelles dispositions concernant l'hébergement courte durée.

Le conseil et les employés municipaux procèdent présentement à l'analyse de celle-ci afin de bien comprendre les changements et ses impacts.

Plus de détails vous seront communiqués dans les prochaines semaines.

Travaux publics



Changements de vitesse sur la route 105 et le chemin Cecil

Suite aux recommandations du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures, le conseil municipal a récemment adopté une mesure de réduction de la vitesse permise sur un tronçon de 1 km de la route 105 entre le chemin Sherrin et le chemin Pawley. Depuis le 24 avril, la limite de vitesse est passée de 70 km/h à 50 km/h.

Le comité a également recommandé d'abaisser la vitesse permise à 30 km/h sur un tronçon du chemin Cecil, à la hauteur du parc municipal et des terrains de soccer. La signalisation de préavis a été installée pour en aviser les usagers de la route.

La collecte des matières résiduelles passe à l'horaire d'été

Rappel à tous, l'arrivée du printemps à Chelsea amène le changement de la fréquence des collectes des matières résiduelles. À partir du 3 mai, les ordures et le recyclage seront ramassés en alternance une semaine sur deux et le compost sera ramassé toutes les semaines. Consultez le calendrier des collectes pour vous assurer de mettre le bon bac au chemin chaque semaine.

chelsea.ca/matieres-residuelles

Collecte de résidus domestiques dangereux (RDD)



À noter à votre agenda qu'une collecte de résidus domestiques dangereux porte à porte aura lieu la semaine du 30 mai. Les résidents pourront profiter de cette collecte spéciale pour se départir de certains RDD à même la collecte habituelle, selon l'horaire régulier. Les RDD doivent être mis à la rue à côté de vos bacs, et ce, dès 7h le matin.

QU'EST-CE QU'UN RDD?

Il s'agit de résidus de produits dangereux à usage domestique courant, tels que les huiles usées, les peintures, les solvants, les ampoules fluocompactes, les bonbonnes de propane, les produits nettoyants, etc.

Assurez-vous de consulter la liste des produits acceptés qui se retrouve sur le site Web municipal. Les RDD ne respectant pas les normes ne seront pas ramassés, par mesure de sécurité.

chelsea.ca/rdd

Sécurité incendie



Est-ce le bon moment pour faire un feu?



L'indice du danger de la SOPFEU pour la région se retrouve maintenant sur la page d'accueil du site Web municipal. Nous vous invitons à vous y référer afin de vérifier l'indice de risque, et ce, avant de faire un feu à ciel ouvert. Toutefois, veuillez noter que si une mesure préventive telle qu'une suspension de permis de brûlage ou une interdiction de faire des feux à ciel ouvert est émise par la Municipalité, celle-ci est prioritaire à l'indicateur de danger de la SOPFEU. Voici comment adapter votre comportement en fonction de chaque niveau, et de la réglementation municipale.

BAS Risque d'incendie de faible intensité à propagation limitée. C'est le bon moment pour allumer votre feu de camp.

MODÉRÉ Risque d'incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien. Faites uniquement des feux de petites dimensions (1m X 1m maximum).

ÉLEVÉ Risque d'incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre. N'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h.

TRÈS ÉLEVÉ Risque d'incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres. Faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire.

EXTRÊME Risque d'incendie de cimes de forte intensité qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable. Il y a donc une interdiction totale de tous les types de feux, incluant les feux de foyer avec pare-étincelles et les feux d'artifice.

Règlementation sur les feux d'artifice à Chelsea

Saviez-vous que tous les types de feux d'artifice sont interdits en tout temps dans la municipalité et sur l'ensemble du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais? Cela inclut également les lanternes volantes. Celles-ci sont considérées comme des feux à ciel ouvert, car elles sont des éléments pyrotechniques qui pourraient se propager librement.

Afin de pouvoir en utiliser, vous devez vous procurer, au préalable, un permis sans frais auprès du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Chelsea. Vous pouvez effectuer votre demande par téléphone au 819 827-6200 ou par courriel:

incendie@chelsea.ca

Voie Verte Chelsea

Un nouveau nom et logo pour le sentier communautaire

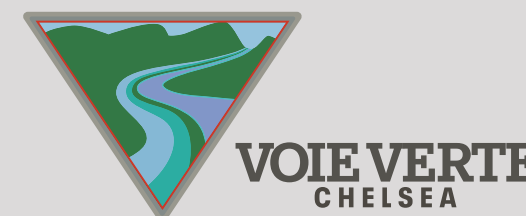
Le sentier communautaire est maintenant renommé Voie Verte Chelsea et arborera un logo à son image! Le nom et le logo ont été recommandés par le comité du sentier et adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

Le nom Voie Verte Chelsea a été choisi afin d'évoquer l'héritage ferroviaire du sentier qui demeure un élément important du patrimoine, et ce, au travers l'utilisation du terme « Voie » qui fait référence à l'ancienne voie ferrée. Le nouveau nom fait également un clin d'œil au réseau cyclable bien connu des cyclistes : la Route Verte. Finalement, il a été proposé d'adopter un nouveau nom afin de le distinguer des autres sentiers de la municipalité, aussi appelés des sentiers communautaires.

UN NOUVEAU LOGO

Le logo officiel a été créé par Paul Gilbert, résident de La Pêche et graphiste de profession. Créé à la base pour l'organisme communautaire, il deviendra désormais le logo officiel du sentier. De par le choix des couleurs et de ses formes, il représente à

merveille le sentier. Le triangle inversé représente le «V» de Voie Verte, alors que le choix de couleurs rappelle la nature de Chelsea. Il est, de plus, facile d'y distinguer le sentier qui longe la rivière.



QU'EN EST-IL DE L'ORGANISME VOIE VERTE CHELSEA?

Le nom et le logo adoptés pour le sentier étaient déjà bien connus des résidents puisqu'ils étaient ceux de l'organisme communautaire Voie Verte Chelsea.

Afin d'éviter toute confusion, l'organisme à but non lucratif est maintenant renommé Les Amis de la Voie Verte Chelsea et utilisera un nouveau logo. Rappelons que cet organisme a été créé par des résidents de Chelsea avec comme objectif de récolter des fonds pour réduire les coûts reliés à la conversion de l'ancien corridor ferroviaire. Le changement se fera sur leurs plateformes prochainement.



UN SENTIER COMMUNAUTAIRE MALGRÉ TOUT

Malgré le changement de nom et l'adoption d'un logo officiel, le sentier Voie Verte Chelsea garde sa vocation initiale soit d'être un sentier multifonctionnel communautaire. L'objectif demeure le même : offrir une autre belle opportunité pour les résidents de Chelsea de profiter de la nature et de pouvoir se déplacer du nord au sud en utilisant un moyen de transport actif.

Travaux à venir sur le sentier

Vous profiterez certainement du sentier pour vos prochaines sorties. Cependant, malgré tout le travail réalisé jusqu'à présent, les travaux ne sont pas terminés. Question que vous n'avez pas de surprise lors de vos sorties estivales, voici la planification des études et des travaux à venir pour l'année 2021. Ces travaux permettront notamment de finaliser l'aménagement de certaines sections et de sécuriser le sentier.

**Veuillez noter que l'échéancier des travaux partagés ci-dessous est susceptible de changements.*

ÉTUDES ET PLANS À VENIR À L'ÉTÉ 2021

- Finalisation du mandat avec la firme EXP pour la préparation de différents plans et devis comprenant les travaux de stabilisation de quatre zones, le réaménagement de certaines intersections jugées dangereuses, le plan de mise en place de glissières de sécurité et les plans pour cinq ponceaux.
- Réalisation d'une contre-expertise géotechnique pour les travaux de stabilisation dans le secteur de la Vallée au sud du chemin Wright.

TRAVAUX À VENIR À L'ÉTÉ ET À L'AUTOMNE 2021

- Remplacement de la signalisation existante par une signalisation conforme aux normes du Ministère des Transports du Québec à chaque intersection du sentier avec les chemins publics, privés ou entrées privées.
- Remplacement de certains ponceaux.
- Mise en place de glissières de sécurité à certains endroits jugés dangereux sur le sentier.
- Réaménagement des intersections du sentier avec la route 105 et le chemin de la Rivière.

La Municipalité reçoit une subvention de 1,5 M\$

Grâce au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet II – Amélioration des infrastructures de transport actif du gouvernement du Québec, la Municipalité a pu bénéficier d'une subvention de 1,5 M\$ pour les travaux sur la Voie Verte. Ce montant permettra de couvrir près de 50 % des coûts!

Patrouilleurs à vélo recherchés

Dès cet été, le sentier Voie Verte Chelsea sera patrouillé par des bénévoles grâce à un projet pilote avec l'organisme à but non lucratif Vélo-Services. Opérant dans la région, cet organisme assure une présence sur différents sentiers afin de prodiguer des premiers soins au besoin, répondre aux questions, et même identifier des problématiques ou des incidents. C'est d'ailleurs Vélo-Services qui patrouille depuis quelques années sur le chemin de la rivière à Chelsea dans le cadre des Vélo Dimanches.

En raison de l'augmentation du nombre d'utilisateurs sur le sentier depuis la première phase de construction, le comité du sentier communautaire a recommandé d'aller de l'avant avec ce projet pilote pour la saison 2021, de mai à octobre. Une partie de cet objectif est de recruter des patrouilleurs à vélo à Chelsea et de créer une plus grande présence de patrouille par les membres de la communauté.

INTÉRESSÉS À VOUS IMPLIQUER?

Vélo-Services fournit une formation RCR et de premiers soins ainsi qu'un atelier de base de mécanique du vélo. Les bénévoles recevront des étiquettes d'identification, des gilets visibles et une trousse de premiers secours. Ils disposeront également d'un système permettant de recueillir des informations sur les problèmes et les incidents qui surviennent et d'identifier les problèmes. Les patrouilleurs travailleront en équipe de deux et devront fournir périodiquement un bref rapport en ligne.

Pour devenir bénévole, vous devez faire une demande auprès de Vélo-Services directement. L'organisme demande de s'engager au moins trois heures par semaine (horaire flexible).

veloservices.ca

Respectez les autres lors de votre sortie sur la Voie Verte

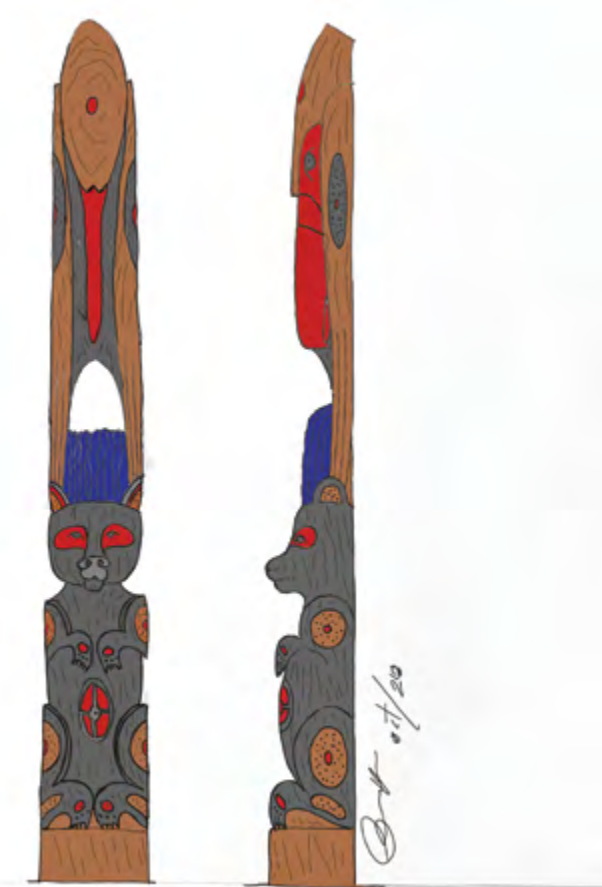


Consultez le code de conduite complet

chelsea.ca/sentier-communautaire



Loisirs



ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT ACTIF

La mise à jour du Plan de transport actif (PDTA) a officiellement été adoptée! Cette nouvelle version est une continuation de celle adoptée en 2014. Suite à la consultation publique tenue sur le sujet l'été dernier, la Municipalité a pu valider la vision et surtout se doter d'un plan d'action qui permettra d'orienter les décisions qui seront prises dans les prochaines années en lien avec le transport actif à Chelsea.

Le nouveau plan :

- Veut trouver les ressources nécessaires au niveau financier, humain et administratif afin d'assurer la pérennité d'une culture de transport actif.
- Veut développer une culture favorable au transport actif en mettant l'accent sur l'éducation, l'encadrement et la promotion.
- Veut faire appel à des experts et à des partenaires divers et se doter d'outils techniques

pour la bonne planification du transport afin de prioriser la santé et la qualité de vie des citoyens et des visiteurs en créant un réseau de transport qui soit sécuritaire, convivial, pratique et dynamique.

- Veut garantir la sécurité de son réseau ainsi qu'assurer un entretien de qualité.

CHELSEA EN FÊTE DE RETOUR CETTE ANNÉE!

L'équipe des loisirs travaille fort pour vous préparer une édition spéciale de Chelsea en fête qui respectera les mesures de la santé publique.

L'événement se déroulera la fin de semaine du 5 et 6 juin et promet, encore cette année, de vous divertir! Restez à l'affût!

Veillez noter que la tenue de cet événement dépendra de la situation épidémiologique de l'Outaouais et des mesures sanitaires en vigueur.

UNE ŒUVRE D'ART DANS LE SECTEUR HOLLOW GLEN

Dans le cadre du Parcours de Collines et d'eau organisé par la MRC des Collines-de-l'Outaouais, c'est M. Denis Charette qui a été sélectionné afin de créer une œuvre d'art unique. Cette œuvre s'intitule MAKWA PIKWATI-NA MITIKMO soit « L'arbre qui nous parle de la montagne de l'ours ».

« Depuis plusieurs années j'ai installé plus d'une vingtaine de sculptures monumentales. Mes œuvres se veulent inclusives et elles reflètent la réconciliation entre les peuples. Je suis natif de l'Outaouais et de descendance algonquine, c'est pourquoi le sujet du secteur d'Hollow Glen m'inspire. Mes ancêtres ont parcouru ce territoire autant pour sa faune, ces ressources naturelles que pour sa beauté. Ça m'inspire beaucoup de concevoir une œuvre reflétant ce sujet, car cela fait partie de mon histoire d'une certaine façon. »
- Denis Charrette

Le mat totémique sera créé de toute pièce chez l'artiste, puis sera installée vers la fin de l'été ou le début de l'automne, au centre communautaire d'Hollow Glen.

QUIZ

RÉPONSES AU QUIZ DE LA PAGE 9 :

A. VRAI : Une cuisinière est un encombrant métallique. Tous les encombrants métalliques sont ramassés le vendredi de la semaine des déchets. Vous devez cependant communiquer avec le Service des travaux publics et des infrastructures au minimum 48 heures avant la collecte, afin que nous puissions aviser l'entrepreneur.

B. FAUX : Un tas de bois est un résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD) qui doit être récupéré par un organisme ou une entreprise spécialisée. S'il s'agit de branches, de bûches ou de souches, il est possible de s'en départir lors de la collecte de branches au garage municipal.

C. FAUX : Les petits pots de yogourt ne sont généralement pas recyclables à moins qu'ils portent les numéros 1, 2, 3, 4, 5, ou 7 du ruban de Möbius. Optez pour des grands pots de yogourt, vous produirez ainsi moins de déchets et l'emballage est recyclable.

D. FAUX : Tout comme l'ampoule DEL, vous pouvez vous en départir via le bac à ordures. Mais, attention! Les ampoules néons et les fluocompactes sont des résidus domestiques dangereux (RDD). Vous pouvez les mettre à la rue lors de la collecte porte à porte de RDD ou les rapporter au dépôt de RDD de la MRC.

E. FAUX : Les bouchons de liège naturel peuvent être disposés dans le bac brun. Si vous faites du compostage domestique, il vaut mieux le couper en petits morceaux avant de le mettre dans votre composteur. Attention! Les bouchons imitation liège (plastique) vont dans le bac à ordures.

J'adore lire



DÉCOUVREZ LA RESSOURCE
À GO, ON LIT!

**À GO,
ON LIT!**

À go, on lit encourage les jeunes de 14 à 20 ans à découvrir quel type de lecteur ils sont à l'aide d'un simple quiz. Selon leur résultat obtenu, différentes suggestions de livres sont proposées. La bibliothèque a identifié dans son catalogue les livres qu'elle possède dans sa collection selon les différentes catégories.

Visitez le site Web de la bibliothèque au chelsea.ca/bibliotheque et cliquez sur la section Ressource pour faire le test.

SUGGESTION DE LECTURE



Choix du club
de lecture
francophone

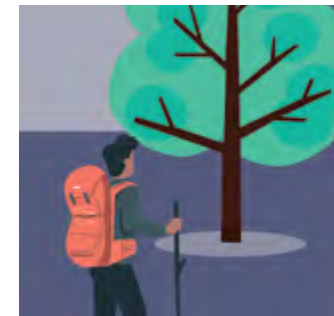
Anouk'chet, une fillette au pays de Khmers rouges de Henriette Levasseur

Cambodge, 1975. Anouk'chet a cinq ans et file une enfance heureuse dans un milieu aisé. Sa vie bascule lorsque les Khmers rouges saisissent le pouvoir. S'ensuit une dictature d'une extrême violence. Les Khmers rouges évacuent les villes et chassent les habitants de leurs maisons, les obligeant à laisser leurs biens derrière. On les envoie travailler dans les campagnes. Ils sont mal logés, privés d'eau, de riz et de toute nourriture digne de ce nom.

Âgée d'à peine sept ans, Anouk'chet doit aider à bâtir des digues dans les rizières. Au cours des quelque trois ans qui suivent, elle est séparée de sa famille, souffre de faim, de soif et d'un sentiment d'abandon. Constamment surveillée et contrainte d'obéir aux ordres, elle rêve de liberté. Ce désir de liberté et sa force de caractère permettront de se révolter intérieurement et de survivre aux ignominies du régime.

Ce récit est une histoire de résilience. Anouk'chet est à l'image du lotus qui émerge des eaux stagnantes pour éclore et manifester toute sa beauté.

Événements



22

AVRIL AU 30 JUIN

**MISSION ARBRES
REMARQUABLES**

Partout sur le territoire

Aidez-nous à identifier les arbres remarquables sur le territoire afin de mieux connaître notre patrimoine naturel!

Détails au chelsea.ca/arbres



31

MAI AU 3 JUIN

COLLECTE DE RDD

Partout sur le territoire

Les résidents peuvent profiter de cette collecte spéciale pour se départir de certains RDD. Vérifiez la liste des produits acceptés avant de les mettre à la rue. Les RDD seront ramassés à même la collecte régulière. Ils doivent être déposés à côté des bacs.

Détails au chelsea.ca/rdd



5

ET 6 JUIN

CHELSEA EN FÊTE

Partout sur le territoire

Après une pause en 2020, Chelsea en fête est de retour cette année! Plusieurs activités vous attendent. En raison des mesures sanitaires, les places sont limitées et se feront sous réservation seulement.

Détails au chelsea.ca/fete



15

JUIN • 13 h à 19 h

COLLECTE DE SANG

Centre Meredith, 23 chemin Cecil

Le Service de sécurité incendie organise sa deuxième collecte de sang, en partenariat avec Héma-Québec.

Réservez la date! Plus de détails suivront prochainement.

Info-travaux



Prévoyez-vos déplacements!
chelsea.ca/info-travaux



Conseiller district 1

Simon Joubarne
819 607-1515
s.joubarne@chelsea.ca

Conseiller district 2

Pierre Guénard
819 790-3662
p.guenard@chelsea.ca

Conseiller district 3

Greg McGuire
819 210-3955
g.mcguire@chelsea.ca

Conseillère district 4

Kay Kerman
819 827-4708
k.kerman@chelsea.ca

Conseiller district 5

Jean-Paul Leduc
819 827-2782
jp.leduc@chelsea.ca

Conseillère district 6

Kimberly Chan
873 354-6742
k.chan@chelsea.ca

VOS
CONSEILLERS

Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1C1
info@chelsea.ca
chelsea.ca

Numéros principaux

Hôtel de ville 819 827-1124
Travaux publics 819 827-1160
Travaux publics (urgence hors des heures de bureau) 819 827-9911
Service incendie (information générale) 819 827-6200

MRC des Collines-de-l'Outaouais
819 827-0516
Transcollines 819 456-1114
Urgence 911
Service de police 819 459-9911
CLSC de Chelsea 819 459-1112
Info Santé 811